

REUNION PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2004

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et DEFAYS siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M^{me} la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 05.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je déclare la réunion ouverte.

Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M. GABRIEL. Monsieur GENET, avez-vous des excusés ?

M. GENET.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pour le groupe PS, Monsieur le Président, M. Joseph BARTH, absent, M. Julien MESTREZ et M. Jean-Marie DUBOIS, en retard.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M^{me} CHEVALIER.- M. PATTACINI, absent et M. PIRE nous rejoindra en fin de séance.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Quelques arrivées tardives, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Communication du Président

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que demain, jeudi 21 octobre 2004, à 18 heures, aura lieu l'inauguration de l'exposition Design 2004 au cœur St Lambert à l'Ilot St Michel ; toujours demain, à 20 heures, inauguration de l'exposition Design Mode et Cristal à l'espace Wallonie.

Je vous précise également que sauf contre ordre, la séance publique de ce jour sera suivie d'une séance à huis-clos pour le dossier 04-04/33 à savoir pour la nomination de deux inspecteur(trice)s de l'Enseignement provincial.

II.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2004.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2004).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

III.- Discussion des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 04-05/14 : L'Intranet : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que M. le Député permanent GILLES répondra sur l'ensemble des dossiers qui le concernent.

Document 04-05/1 : Les Affaires économiques – Intercommunales à participation provinciale majoritaire – Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour : document 04-05/1. La discussion générale a été déclarée close lundi et M. le Député permanent MESTREZ répondra demain.

Document 04-05/4 : La Culture : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir - Réponse de la Députation permanente

M. LE PRESIDENT. : Point 12 de l'ordre du jour : document 04-05/4. Je cède la parole à M. le Député permanent MOTTARD, pour répondre aux questions posées.

M. MOTTARD, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, chers Collèges, tout d'abord je tiens à remercier M^{mes} CHEVALIER, ENGELS et MM. DEMOLIN et DESMIT pour leur intervention et l'intérêt permanent qu'ils portent au département Culture.

Pour la méthodologie, je répondrai tout d'abord aux questions liées plus à l'actualité, le Théâtre de la Place et l'architecture, qu'au rapport administratif.

M. DEMOLIN s'interroge sur le montage financier qui préside à l'installation future du Théâtre de la Place dans les Bâtiments de l'Emulation.

De manière concrète, le montant des travaux envisagés est de l'ordre de 17.500.000 €. Quatre partenaires s'associeraient dans le dossier : la Communauté Française, la Ville de Liège, la Région Wallonne et la Province de Liège. Cette dernière intervient dans le cadre des subsides à la restauration d'un bâtiment classé, et le montant de la cote-part provinciale a déjà été décidée par la DP, est fixé à 1.750.000 €, soit 10% de l'estimation.

La façon dont pourrait intervenir les autres partenaires s'établit comme suit : Communauté Wallonie-Bruxelles: 6.200.000 €, Région Wallonne : 3.200.000 € et Ville de Liège : 3.900.000 €, mais à ce stade de l'évolution du dossier, ce montage financier n'est pas encore bouclé puisque, vous aurez fait le compte, comme moi, les sommes nécessaires ne sont pas réunies d'une part, et le poste exploré par la Ville de Liège, en ce qui concerne la récupération de la T.V.A. ne s'avère pas fondée, c'est l'Institut du Patrimoine Wallon qui poursuit les contacts en vue de finaliser ce montage financier.

M^{me} ENGELS m'interpelle sur un sujet qui m'intéresse, sans doute, mais qui se situe aux confins des actions culturelles menées par le département : l'architecture, en faisant référence au livre blanc sur l'architecture contemporaine en Communauté Wallonie-Bruxelles intitulé « Qui a peur de l'architecture ».

J'ai eu l'occasion de parcourir cet ouvrage et sans doute d'aucuns font-ils parfois preuve de frilosité face à des démarches créatrices originales, coincés par de multiples législations qui engendrent, sans doute, une certaine forme de morosité esthétique, une uniformisation du bâti. Il suffit de regarder nos campagnes où fleurissent des « fermettes » qui n'en ont que le nom, toutes bâties sur le même modèle en L avec le garage dans le retour et les barbacanes dans le toit.

Mais comme tout est dans tout, même si je n'ai ni les moyens, ni la compétence pour vous définir ma politique en matière architecture, je flirte avec cette préoccupation par quelques biais.

Par l'exposition itinérante « Habiter la Ville », qui a tourné en Province de Liège à trois reprises et qui doit encore s'exposer à Liège dans les prochaines semaines. Cette initiative, qui met en image les réflexions d'architectes et d'urbanistes, donne à voir la diversité de la richesse esthétique de l'habitat patrimonial, de l'habitat ouvrier et social, les maisons individuelles et l'habitat en hauteur ; construits au fil des décennies, dans les centres urbains. Je vous donnerai tout à l'heure le catalogue de cette exposition.

Par le Design, qui pour la première édition du salon, a présenté le concept de la table, ce qui l'entoure et ce qui s'y pose, mais qui pour la seconde édition s'enhardit avec une véritable photographie du design d'objets non seulement en Wallonie et à Bruxelles mais également dans l'Euregio puisque nous recevons des bureaux flamands, allemands et hollandais, ainsi que leurs écoles.

Je vous invite demain à 18 heures à l'inauguration au Cœur Saint-Lambert.

Toutefois, nous avons mis sur pied, il y a peu, un concours d'aménagement d'espaces commerciaux destiné aux architectes et architectes d'intérieurs et qui a rassemblé 12 projets d'aménagements intérieurs, et a primé M. Benoît LEVAUX, pour la rénovation du bâtiment « Arclinea by parallèle » qui est installée en Hors-Château à Liège.

Pour en revenir au corps de l'intervention de M. Maurice DEMOLIN, il aborde, avec la problématique de l'édition en Communauté Française.

Selon mes informations, au niveau de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles., l'enveloppe globale consacrée au secteur des lettres, est passée de 3.583.000 € en 2001 à 4.687.000 € en 2004, soit une progression de 30,8 % en 4 ans. Dans cette enveloppe en progression non-négligeable, l'aide spécifique à l'édition est fixée en 2004 à un peu moins de 600.000 euros.

Dans ce domaine particulier, la Province de Liège, même si elle ne dispose pas de moyens très importants, soutient la démarche créatrice suivant deux axes. Soit au travers de subsides, soit en offrant aux auteurs, les services de l'Imprimerie de Hauts Sarts, afin de réaliser concrètement l'ouvrage rêvé.

On se situe là dans le secteur de l'édition à compte d'auteur et peu dans un soutien, structuré à des Maisons d'édition liégeoises... j'en conviens. Dans ce créneau, deux institutions bénéficient d'une aide récurrente de la Province : la Maison de la Poésie d'Amay, pour l'édition, mais aussi pour toutes ses autres initiatives, et le CEFAL.

Globalement, on peut estimer l'effort de Liège Province Culture en 2003 à 82.500 € auxquels s'ajoute l'effort spécifique de l'Année Simenon estimé à 108.000 € en ce compris l'aide spécifique, donc près de 20%, au CEFAL de 18.589 €.

Ce n'est pas rien, et il faut aussi prendre en compte les acquisitions annuelles de livres par la bibliothèque, soit en 2003, 387.151 €, dont 10 % par voie décrétole, sont affectés à des éditions belges francophones. Mais sans doute cela n'est-il pas encore suffisant pour valoriser et reconnaître ce secteur de la création. Des hypothèses sont en gestation, avec les départements des Côtes d'Armor et du Rhône, pour mettre à l'honneur l'école liégeoise de la bande dessinée et, par voie de conséquence, valoriser les éditeurs. 2005 et 2006 nous permettront peut-être de concrétiser ces perspectives.

Par ailleurs, Monsieur le Conseiller, je peux m'engager à prendre contact avec la nouvelle délégation Wallonie Bruxelles, à Paris, pour lui proposer un focus sur les éditeurs liégeois, un peu dans l'esprit de ce qui se fait depuis des années au Salon vert ou au Salon du livre à Bruxelles, avec le soutien de la Province. Mais les clés de l'interrogation première de M. DEMOLIN se trouvent dans les mains de la Communauté Wallonie Bruxelles où je relayerai bien volontiers son interpellation à l'occasion d'une rencontre avec le Ministre compétent.

Une perspective nouvelle enfin. Je crois savoir que l'Observatoire des politiques culturelles envisage, en concertation avec le Service général des Lettres et du Livre du Ministère, la construction d'un portail socio-économique du secteur de l'édition en Communauté française. Il ne m'est pas permis de dire, à ce jour, sur quoi ce projet débouchera, mais cette démarche révèle l'importance que constitue l'industrie du livre qui est la première industrie culturelle du pays et où l'édition occupe une position centrale tant en raison de son rôle d'interface entre la création et le marché du livre qu'en raison de son poids économique au sein de cette filière.

Pour ce qui est de l'intervention de M^{me} CHEVALIER, je tiens d'abord à la remercier pour ses encouragements, sur la qualité des actions entreprises par le département culture. Ces louanges vont à tous les agents du secteur qui sont à mes côtés dans la gestion et le développement des projets.

Avant d'aborder le plat de résistance de votre intervention, les bibliothèques, je répondrai à vos deux questions préliminaires sur le Château de Jehay et le Musée de la Vie Wallonne.

Pour Jehay, je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler que le site est géré par une ASBL dont mon collègue Gaston GERARD préside aux destinées.

Je peux confirmer que les travaux ont débuté en vue de reconditionner les dépendances et que l'étude de l'aménagement des salles du sous-sol du château est actuellement en cours. Ce dossier fait l'objet d'une procédure de certificat de patrimoine puisqu'il s'agit de locaux classés. Une première réunion d'ailleurs a eu lieu le mois dernier.

L'hypothèse serait que deux salles soient consacrées à la mise en valeur des pièces archéologiques mises à jour par le Comte. Une étude menée par l'Association Wallonne pour le Patrimoine Archéologique a permis d'établir l'inventaire des pièces présentes sur le site. Une salle supplémentaire serait destinée à des expositions temporaires en liaison avec le thème de l'archéologie et des fouilles. Elle pourrait notamment accueillir des expositions itinérantes de la Région Wallonne en relation directe, ou indirecte, avec le thème de base de l'exposition permanente. Cette perspective ne peut qu'enrichir l'outil actuel qui, par son mystère et sa beauté intrinsèque, attire de très nombreux visiteurs.

Pour ce qui est du Musée de la Vie Wallonne, la réflexion se poursuit pour peaufiner le scénario de la nouvelle muséographie qui se veut plus dynamique, plus interpellante que celle connue jusqu'à présent.

L'enjeu est que chaque visiteur, à l'issue de sa découverte, en sorte enrichi et emporte avec lui une parcelle d'émotion, une question, un émerveillement. En un mot, qu'il ne quitte pas le musée indifférent.

C'est donc avec plaisir que dans les semaines à venir, je réunirai la Commission Culture pour lui faire part du fruit du travail de toute l'équipe scientifique qui œuvre en commun à la définition du nouveau parcours, à son contenu, à son articulation autour d'un propos cohérent et à sa mise en images, le tout devant concourir par une approche tant analytique, qu'analogique, à formuler des hypothèses de réponses à une question centrale : l'identité wallonne existe-t-elle et si oui, est-il possible de la caractériser ?

Pour répondre maintenant à votre question concrète, que peut-on acquérir comme objet pour compléter les collections ? La réponse est simple tout ce qui concerne la deuxième moitié du 20^{ème} siècle dans des univers aussi variés que la petite enfance (layette, hochet, ...) jouets (barbie, jeux guerriers, petites autos, ...) matériel didactique (ouvrages pédagogiques, cahier Atomas, fardes, mallettes, ...) religion et philosophie (ouvrages et objets des religions chrétienne, islamique, judaïque, bouddhique, pensées laïque), vie domestique (ustensiles de ménage en plastiques, électroménager, meubles combinés, radio pick-up, ...) cosmétiques (maquillage, parfums, ...) et la liste n'est exhaustive. Je peux poursuivre cet inventaire à la Prévert. Mais le but n'est pas de tout acheter, ni de tout rechercher : les réserves d'Ans n'y suffiraient pas. L'idée, lorsque l'équipe sera plus avancée dans son travail d'élaboration, c'est d'organiser de manière ciblée un appel à dons et de réserver les crédits à des objets très spécifiques dont le poids symbolique et la force d'illustration et d'évocation d'un propos particulier semblent incontournable.

Pour ce qui concerne les bibliothèques maintenant, je ne peux, avec M^{me} la Conseillère, que me réjouir de voir se profiler le bout du tunnel avec la Ville, même si tout reste à formaliser comme je ne peux être qu'heureux des résultats de l'enquête de satisfaction qui démontre à suffisance l'effort consenti par chacun pour faire vivre au mieux son outil tant au travers d'une gestion quotidienne rigoureuse, mais qui peut encore s'améliorer – je pense ici à la compression du circuit du livre, c'est-à-dire le temps que celui-ci met entre le moment où il est commandé et celui où il se retrouve dans les rayons à la disposition des lecteurs) que par le développement d'initiatives originales et nombreuses en matière d'animation notamment.

Sur le plan très pragmatique maintenant, le budget d'achat des livres a progressé entre 2000 et 2004 de 4% pour se fixer à 384.810 €. pour 2005, il devrait dépasser la barre des 400.00 €

La bibliothèque enfantine devait bénéficier au budget 2004 d'un crédit de 38.500 € destiné à réaliser des aménagements, dont le recouvrement du sol ; L'effort s'est plutôt concentré sur le libre-accès qui je pense à mes yeux réclamait d'urgence un coup de fouet, ce qui n'empêche pas un rafraîchissement léger des locaux.

Pour ce qui est de l'avenir, Madame la Conseillère, et sans vouloir faire de la langue de bois tant pour la politique d'achat que pour les heures d'ouverture ou le reconditionnement des espaces, je pense raisonnable de boucler le dossier avec la Ville des espaces et du personnel, d'intégrer ces coûts au budget 2005 et de réfléchir de manière globale et prospective l'avenir de la bibliothèque dans toutes ses composantes, notamment architecturale, en vue d'en faire à terme le levier le plus fort de démocratie culturelle de la place de Liège. Nous en avons les atouts, à nous de les saisir et de concrétiser cette volonté.

Et pour conclure, je vais répondre à mon ami Abel DESMIT.

Monsieur le Conseiller ce n'est pas parce qu'une figure emblématique du Wallon, de sa pratique et de sa défense à disparu de notre paysage provincial proche que cette préoccupation va être rayée d'un trait de plume des actions provinciales.

Même si je ne manipule pas avec aisance et brio notre langue régionale, quoique je vous donne rendez-vous le 5 novembre au Gala du Gouverneur, je pense qu'elle constitue un part non négligeable de notre patrimoine et sans volonté passéiste, je ferai ce qu'il faut pour en maintenir une pratique vivante et joyeuse. Elle permet d'assener avec vigueur quelques rosseries ou d'exprimer des marques d'affection fleuries.

Il faut s'avoir, soyons précis, qu'en 2003, le soutien aux activités wallonnes s'est traduit par un apport financier de 122.170 € qui couvre de multiples secteurs – le Gala wallon, le Printemps du Théâtre amateur wallon, les Prix divers attribués à des personnalités qui oeuvrent à la défense de la langue, de la musique et de la chanson wallonne.

Dans ce montant global est dissimulé un crédit spécifique en faveur des associations wallonnes qui s'élève à 3594 €. Cette somme s'étale depuis des années et l'association « Djasans walon » y émerge pour 1859 €, ainsi que deux autres organismes.

Devant l'enthousiasme d' Abel DESMIT, je m'engage à revoir en 2005 son aide. Mins c'est bon po on còp èdon camarade !

M. LE PRESIDENT. Merci Monsieur le Député.

Le Conseil a dès lors pris connaissance dudit rapport.

Document 04-05/5 : L'Education physique et les Sports : rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir - Réponse de la Députation permanente

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour : document 04-05/5. Je cède la parole à M. le Député permanent GERARD, pour la réponse de la Députation permanente.

M. GERARD, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, chers Collègues, la quatrième commission réunie, il y a quelques jours, a déjà mis en exergue les multiples manifestations qui ont été organisées, au cours des douze mois écoulés, par la Province de Liège et son Service des Sports dans le droit fil de son slogan « A l'écoute de tous les sports et de tous les sportifs ».

L'activité sportive du Service des Sports se poursuit et dans les prochaines semaines des organisations de très haut niveau telle que le Jumping International de Liège, l'émission Sprint d'Or de la R.T.B.F. et le Tournoi Sljivo seront à nouveau mises sur pied.

Cependant, je m'en voudrais de ne pas revenir quelques instants sur l'extraordinaire succès populaire, médiatique et évidemment sportif qu'a connu Liège, le Pays de Liège et toute la Wallonie à l'occasion du Grand Départ du Tour de France.

Il y a eu, faut-il le rappeler, plus d'un million de spectateurs sur les routes wallonnes pour regarder passer la caravane des coureurs et des suiveurs mais aussi il y a eu plusieurs millions de téléspectateurs qui ont suivi, à la télévision notamment, le prologue dans les rues de Liège et sans oublier que 250.000 spectateurs étaient présents à Liège le samedi 3 juillet 2004.

Lorsque M. DEMOLIN nous interroge sur l'effort important consenti par la Province dans le prochain Jumping International de Liège, je ne puis que lui confirmer une présence significative de la Province de Liège et de ses différents services dans cet autre événement international.

Nous avons, ici, une parfaite synergie entre le sport professionnel et le sport amateur. Le Jumping réunit, tout d'abord, les manèges de la Province de Liège dans une grande opération appelée « Le Trophée des Manèges de la Province de Liège ». Lors de la soirée d'ouverture du prochain Jumping, nous aurons la grande finale de ce Trophée qui regroupera plus de 130 jeunes cavaliers issus de plus de 60 manèges de la province.

Cette soirée est, vous vous en doutez, très attendue puisque, chaque année, plus de 3.000 spectateurs assistent à titre gratuit aux différentes épreuves.

Ensuite et puisque le calendrier scolaire le permet, le Service des Sports a mis en place un accueil des élèves de diverses écoles de la province de Liège du réseau libre ou communal. Les enfants des classes de 5ème ou 6ème primaires seront accueillis dans le cadre d'une opération de vulgarisation et de découverte du sport équestre et du cheval en particulier.

Les élèves de notre Enseignement provincial sont concernés et ils seront les bienvenus avec leurs professeurs et leur encadrement durant les deux premières journées.

Enfin, cette année le programme sera encore très alléchant et nous aurons l'occasion, lors des différentes épreuves de voir la participation de nombreux cavaliers belges mais aussi plusieurs internationaux qui ont participé aux derniers Jeux Olympiques.

Le programme se terminant, à nouveau, le 1^{er} novembre prochain par le Grand Prix de la Province de Liège.

Ainsi, avec cet important programme, Eugène MATHY et son équipe pourront encore compter sur plus de 25.000 spectateurs dans les Halles de la Foire Internationale de Liège.

M. DEMOLIN m'interroge également sur la troisième édition du Meeting International de la Province de Liège qui s'est déroulé en août dernier au Complexe sportif de Naimette-Xhovémont.

Je souligne l'engouement sportif et populaire qu'a connu cette manifestation internationale organisée dans un site de qualité propice aux performances de haut niveau.

Cette troisième édition du 3 août dernier résulte d'un partenariat entre la Province et la Société Octagon-CIS, le Comité d'organisation incluant aussi des représentants du Comité provincial de Liège d'athlétisme et du RFC Liège Athlétisme.

Comme lors des deux éditions précédentes, l'ensemble de la presse n'a pas manqué de souligner la qualité de l'événement et l'accueil qui lui fut réservé par le public.

Plus de 3.000 personnes ceinturaient ainsi la piste et l'événement était retransmis en direct par la chaîne de télévision AB3 !

Placé judicieusement dans le calendrier international à quelques semaines des Jeux Olympiques d'Athènes, le premier meeting de Wallonie présentait un plateau de qualité et les performances furent au rendez-vous.

Ainsi, le record de Belgique féminin de saut à la perche fut battu et en sprint, la jamaïquaine Merlène OTTEY réalisa un époustouflant 11 secondes 9 sur 100m, soit le 14^{ème} chrono de l'année.

Signalons aussi qu'on assista à un superbe 5.000m avec trois participants sous les 13 secondes 20 et un concours de saut à la perche masculin qui se termina à 5,80m ; ces performances étant dignes d'un Grand Prix de la Golden League.

Nous tirons un bilan positif de ce 3ème Meeting qui amènera le Service des Sports à proposer très prochainement à la Députation permanente une nouvelle édition, sous réserve de quelques adaptations mineures.

La date du mercredi 13 juillet 2005 pourrait être retenue, soit trois jours avant le Meeting de Heusden.

Ce positionnement dans le calendrier international devrait permettre une présence accrue d'athlètes de renommée internationale pour relever encore un peu plus le niveau de l'épreuve.

M^{me} FLAGOTHIER m'interroge sur le sport pour moins valides et sur l'approche que le Service des Sports lui réserve.

Tout d'abord, chaque demande introduite par une association pour obtenir une aide est soumise au Collège provincial.

Je puis vous assurer qu'une attention particulière est réservée par le Service des Sports à la gestion de ces dossiers. Par ailleurs, on peut souligner que le personnel, qui encadre ces activités, fait toujours

preuve d'une grande disponibilité vis à vis des participants en essayant, à chaque occasion, d'apporter une aide circonstanciée eu égard au handicap de la personne qu'il soit moteur ou physique.

Enfin, les actions soutenues par le Service des Sports sont nombreuses et semble-t-il, pas assez commentées ou explicitées dans le rapport d'activités 2003-2004. A l'avenir, nous y veillerons. Qu'elles sont-elles ?

- 1) Le Service a collaboré, en mai dernier, à une journée sportive organisée par la Fondation Eurégio Meuse-Rhin. Avec l'aide de la Cité de l'Espoir d'Andrimont, nous avons accueilli pour des activités ludiques sur le site de Blegny-Mine, plus de 2.000 enfants. J'ajoute qu'une subvention de 9.000 € avait été accordée pour cette activité.
- 2) Ainsi que vous avez pu le lire dans la presse ou suivre sur R.T.C., une association flémalloise a récemment organisé un périple entre Flémalle et Athènes. Il s'agissait du Parathénon. Cette course relais a associé des valides et des moins valides pour rejoindre Athènes dans le cadre des Jeux Paralympics. Une subvention de 5.000 € leur avait été accordée bien avant le début de l'opération puisque ce subside permettait aux organisateurs de tracer leur itinéraire et de prendre les contacts préalables pour mener à bien leur projet.
- 3) Nous avons aussi répondu favorablement à une demande financière et logistique introduite par l'Institut Royal pour enfants handicapés de l'ouïe et de la vue. Avec notre aide, l'Institut a pu organiser une journée « tandems » en septembre 2003. Celle-ci fut pilotée, notamment, par notre ami Joseph BRUYERE.
- 4) Aussi, à l'occasion du Grand Départ du Tour de France 2004, la Province de Liège a contribué à l'impression « en braille » du Road book du Tour de France. Une subvention substantielle a été accordée à l'ASBL Handicapzéro pour imprimer ce document. Toujours dans le cadre de ce grand événement, la Province de Liège en collaboration avec la Ville de Liège a organisé, sur l'itinéraire du Prologue, un espace pour accueillir les personnes à mobilité réduite.
- 5) Ce relevé peut être complété par une liste de plusieurs associations qui ont, à des degrés divers, obtenu un subside ponctuel de la Province de Liège pour leurs activités. Il est à votre disposition, Madame la Conseillère.

Enfin comme vous le savez certainement, la Députation permanente et en collaboration avec mon collègue Olivier HAMAL, a récemment décidé de renouveler, comme pour l'édition 1999 son soutien à la 24^{ème} édition des Jeux Nationaux pour personnes présentant un handicap mental, du 4 au 7 mai 2005 organisés par l'ASBL « Special Olympics Belgique ».

A cette occasion, un crédit de 110.000 € a déjà été inscrit à charge du budget « Grands Evénements » et le Complexe de Naimette-Xhovémont sera le théâtre de la cérémonie d'ouverture avec l'arrivée de la flamme olympique.

Dans les prochaines semaines nous connaissons le programme définitif.

Je terminerai en répondant à M. ONKELINX qui m'interroge sur les activités se déroulant au Centre d'Entraînement et de Formation de Haut Niveau de la Région Wallonne (en abrégé C.R.E.F.).

Inauguré le 25 mai 2004, la programmation des premières activités a débuté le 4 juin dernier.

Ainsi que je vous l'avais déjà signalé dans mon intervention d'octobre 2004, les installations ont déjà été occupées par les activités initiées par l'Union Belge de Football et par des clubs de notre province.

Très brièvement, je citerai, pour ce qui concerne l'Union Belge de Football, l'organisation de plusieurs matches amicaux opposant les équipes nationales de jeunes à des équipes étrangères ainsi que plusieurs entraînements et rencontres de l'équipe nationale féminine.

La formation des cours d'entraîneurs, les entraînements des arbitres nationaux et provinciaux ainsi que les rencontres des sélections provinciales de jeunes utilisent régulièrement le site.

Il y eut, aussi, plusieurs occupations ponctuelles de clubs de la province et notamment, le F.C. Liège qui a bénéficié de l'infrastructure durant le mois d'août dernier pour dispenser les entraînements dans l'attente de pouvoir utiliser ses propres installations sur la commune d'Ans.

Les activités de l'Union Belge de Football ont, également, engendré une occupation du Centre d'hébergement qui, à ce jour, a déjà enregistré plus de 600 nuitées.

Aussi après quelques mois d'activité, on ne peut que se réjouir des conditions d'entraînement qui sont mis à la disposition des jeunes sportifs dans ces installations.

Mon intervention de ce jour en réponse aux questions de nos collègues, que je remercie vivement, ne concerne qu'une partie des activités développées par le Service des Sports de la Province de Liège.

En effet, une aide, parfois conséquente, est accordée à nombre de clubs de notre Province tant professionnels qu'amateurs pour l'organisation de diverses manifestations grandes ou petites où se côtoient les sportifs valides et moins-valides. C'est la partie non-visible de l'iceberg !

Comme vous le constatez, il y a du pain sur la planche !

D'ailleurs, le Collège provincial et le Service des Sports en particulier vont rapidement se pencher sur la programmation de l'année prochaine.

Les projets sont nombreux, mais je souhaite poursuivre l'action provinciale dans les directions que nous avons déjà évoquées à cette tribune à savoir :

- la complémentarité du sport amateur et du sport professionnel et
- un accent particulier sur la formation des jeunes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

Le Conseil a pris connaissance dudit rapport.

Document 04-05/ 6 : La Jeunesse : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour : document 04-05/6. La discussion générale a été déclarée close hier. M. le Député permanent MOTTARD répondra demain.

Document 04-05/7 : L'Enfance et les Affaires sociales : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour : document 04-05/7. La discussion générale a été déclarée close hier. M. le Député permanent HAMAL répondra demain.

Document 04-05/8 : Le Logement : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour : document 04-05/8. La discussion générale a été déclarée close hier. MM. les Députés permanents HAMAL et MOTTARD répondront demain.

Document 04-05/9 : L'Enseignement : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour : document 04-05/9. La discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui. J'ai 7 orateurs inscrits, à savoir : M^{me} DAHNER, M^{me} RUIZ, M^{me} DELCHAMBRE, M. BRUYERE, M. LHOEST, M. FERNANDEZ et M. GEORGES. J'appelle M^{me} DAHNER. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M. DAHNER (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la rentrée académique 2004-2005 a été, pour les institutions d'enseignement supérieur de la Communauté française, celle des premiers changements liés à l'entrée en vigueur de la réforme de Bologne.

Comment les Hautes Ecoles de la Province de Liège ont-elles préparé et intégré ces différentes réformes rendues obligatoires par le vote, en mars 2004, du décret définissant l'enseignement supérieur en Communauté française, favorisant son intégration à l'Espace européen de l'enseignement supérieur et refinancant les universités ?

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'invite M^{me} RUIZ à nous faire part de sa question.

M^{me} RUIZ (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, malgré l'engagement des enseignants travaillant dans les filières d'enseignement technique et professionnel, celles-ci sont encore trop souvent considérées comme des filières de relégation ou font l'objet d'un choix « négatif ».

Dans les prochains mois, nous aurons l'occasion de revenir sur les grandes options de la législature définies par la Communauté française, dont la revalorisation des apprentissages qualifiants ou le fait de recentrer l'enseignement sur les savoirs de base lire, écrire, calculer.

Dans le cadre du rapport d'activités, nous avons abordé dernièrement en commission le sujet des manuels scolaires pour l'enseignement secondaire provincial, appelés à remplacer progressivement la pléthore de photocopies. Fort bien. A condition de faire les bons choix.

La coordination des départements Enseignement et Formation est effectivement importante pour effectuer les choix pédagogiques adéquats en matière de manuels scolaires, en cohérence avec les objectifs définis dans le décret Missions, les socles de compétences et les compétences terminales. La concertation au sein de chaque établissement scolaire l'est tout autant.

Si nous marquons bien sûr notre appui à ce projet, je me permets toutefois d'insister lourdement sur le fait que le remplacement progressif des photocopies par des manuels scolaires ne sera réellement bénéfique pour l'enseignement que si l'on tient compte d'un ensemble de paramètres, dont les paramètres légaux, évidemment. Mais il y a aussi les paramètres « de terrain » que seuls les enseignants peuvent réellement cerner au mieux, pour le bien de leurs élèves, apportant ainsi un réel plus à l'enseignement dispensé.

Mettons en tout cas tout en œuvre pour effectuer les meilleurs choix et évitons que certains manuels s'empoussièrent au fond d'une armoire, tandis que les photocopies regagneraient du terrain. Quitte, si le besoin s'en fait réellement sentir, avec des arguments convaincants, à accepter une forme de disparité exceptionnelle dans un ou l'autre cas.

S'il est acquis que l'accès à l'enseignement est gratuit, le principe de la gratuité de l'enseignement est encore loin d'être une notion effective, même si des mécanismes de solidarité existent déjà dans l'enseignement provincial et permettent, partiellement, d'adapter le montant des frais scolaires à la capacité

contributive des parents, allant en cela dans le sens du décret Missions, en son article 11 : « La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, veillent à ce que les établissements dont ils sont responsables prennent en compte les origines sociales et culturelles des élèves afin d'assurer à chacun des chances égales d'insertion sociale, professionnelle et culturelle ».

Nous aimerions entendre le point de vue de M. le Député permanent concernant, de manière globale, le sujet du coût de la scolarité.

Une récente circulaire ministérielle détaille le calendrier de mise en œuvre des frais scolaires qu'un établissement peut facturer aux parents d'un élève et fixe le plafond annuel à 75 euros pour les photocopies. Elle précise aussi que la promotion de l'utilisation des manuels scolaires entraînera une diminution progressive des coûts liés à ces photocopies.

Nous aimerions connaître d'une part l'impact de ces directives sur les montants facturés aux parents en cette année 2004 et, d'autre part, quelle en sera la répercussion à plus long terme, à la fois en fonction de ces dispositions et du remplacement partiel des photocopies par des manuels scolaires.

J'en viens maintenant à la langue française et à sa maîtrise, qui est, ou du moins devrait être, un des défis majeurs de l'enseignement et de l'enseignement provincial liégeois en particulier, mais aussi de l'ensemble des services publics.

Si la langue française évolue en permanence, certaines de ces transformations ou adaptations ne sont pas innocentes. Elles sont même très significatives.

Ainsi en est-il par exemple pour le courrier électronique : pourquoi maintenir adresse « e-mail » plutôt que de préciser adresse « courriel » ?

J'engage donc chacun, pas seulement le Député en charge de l'Enseignement et de la Formation, mais chacun d'entre nous, M^{me} la Greffière, tous les Députés permanents, chacun de mes collègues, les agents provinciaux à faire ce petit pas, parmi d'autres, en faveur de la langue française.

La maîtrise de la langue française est une compétence, et même une compétence transversale, tant dans la formation des futurs enseignants que dans toutes les autres filières et niveaux d'enseignement.

Améliorer cette maîtrise de la langue française est, en soi, un enjeu que nous devons relever aux côtés de la Communauté française.

L'attention que je porte à la maîtrise de la langue française m'amène à aborder le sujet de la lecture, au-delà de la responsabilité des professeurs de français pour insuffler le goût de la lecture à leurs élèves entre autres par un choix judicieux et l'étude de livres, romans, nouvelles, par la découverte de la presse écrite, etc.

Je ne reviendrai pas sur la nécessité d'assurer aux jeunes, dans les bibliothèques publiques comme à l'école, l'accès à des lectures variées et adaptées à leur âge, à leurs centres d'intérêt, à l'éveil d'intérêts nouveaux. Tout cela fait partie des missions de l'école.

Je souhaiterais connaître les moyens actuels mis en œuvre pour la création de bibliothèques, de centres de documentation dans les établissements d'enseignement secondaire et dans les Hautes Ecoles de la Province de Liège, moyens financiers, moyens en termes de choix et de gestion et les éventuelles synergies avec les bibliothèques publiques.

La formation continuée organisée notamment à l'intention des membres du personnel de l'enseignement secondaire par l'application du décret de juillet 2002 et la création d'un Institut de formation en cours de carrière implique l'inscription annuelle de chacun à 6 demi journées de formation, dont 2 en inter-réseaux. L'organisation de cette formation continuée est en plein développement, ce que nous ne pouvons qu'encourager d'ailleurs quant au principe.

Au-delà des clivages, réels ou supposés, des formations en inter-réseaux sont ou devraient être des sources de découverte et d'enrichissement mutuels.

Nous ne pouvons donc que vous encourager à généraliser cette formation continuée en proposant des formations adaptées à toutes les fonctions visées par le décret, dans le cadre d'une opération comme l'opération Charlemagne mise sur pied cette année. Pour cela, il convient, en collaboration et en concertation avec les intéressés, de veiller à ce que l'éventail des formations corresponde à leurs besoins et à leurs attentes en fonction de leur formation initiale et de leur charge professionnelle.

Ainsi, le nombre et la variété des formations proposées aux éducateurs pourraient utilement être étoffés. Pour certaines fonctions de sélection, telles que la fonction de secrétaire de direction ou d'économiste, rien n'est à ce jour prévu. Je le regrette d'autant plus que la complexité administrative et juridique fait qu'une formation continuée « pointue » est loin d'être superflue. Ceci devrait, à mon sens, être revu rapidement.

La fréquentation des écoles secondaires provinciales est à nouveau en hausse cette année scolaire et c'est une légitime source de satisfaction, bien évidemment.

Si je reconnais volontiers que beaucoup de sujets sont abordés en sixième commission, au-delà des points dits « obligatoires » et nous en savons gré d'ailleurs à notre Député permanent, c'est par la presse que nous apprenons par exemple le projet de construction au graduat de La Reid.

Le groupe ECOLO est attentif notamment à toutes les implications et répercussions sur le plan pratique (locaux par exemple) qu'entraînent les importantes augmentations successives dans certaines écoles, mais aussi, parallèlement, à l'offre d'enseignement et à sa répartition, ou encore, et c'est essentiel également, aux conditions d'organisation pour préserver l'atmosphère unique à ce lieu de vie qu'est chaque école.

C'est pourquoi nous souhaitons que l'on aborde très rapidement une réflexion, un débat, et demandons au Député permanent en charge de l'Enseignement et au président de la sixième commission que ce point soit mis à l'ordre du jour de la commission Enseignement avant la fin de l'année 2004.

Restoqualité est une source inépuisable de thèmes à développer et à concrétiser dans l'enseignement provincial.

C'est aussi un document extrêmement riche et parfaitement en phase avec la réflexion actuellement en cours à la Communauté française comme au Gouvernement wallon pour ce qui concerne la santé et plus particulièrement l'obésité chez les jeunes. De très nombreux chapitres de Restoqualité pourraient d'ailleurs utilement faire partie des bases de cette problématique actuellement à l'étude.

J'imagine que, prochainement et en collaboration avec la Communauté française et le Gouvernement wallon, des initiatives seront prises par la province qui développera une ou des activités nouvelles dans un domaine qui nous concerne tous.

Le rapport d'activités détaille les fort nombreuses activités mises sur pied chaque année, soit dans le cadre du programme de cours, soit pour donner une autre dimension à l'enseignement, initié à la culture, à la citoyenneté, éveiller aux connaissances dans de multiples domaines, ouvrant ainsi l'esprit des jeunes à de multiples réalités et leur permettant de se découvrir d'autres centres d'intérêt. Ces activités ponctuelles nous les soutenons.

La Province de Liège a apporté un soutien financier, dans le cadre de la troisième semaine du Commerce équitable, à plusieurs associations proposant des activités didactiques centralisées aux Chiroux.

Si de telles organisations sont indispensables pour que chacun puisse comprendre les mécanismes du commerce mondial et ses implications dans les conditions de vie des producteurs, dans quelle mesure les établissements provinciaux y sont-ils associés ?

Soutenir de tels projets, c'est aussi inciter tout un chacun à réfléchir, à découvrir d'autres mondes, dans tous les sens du terme, à changer de comportement.

Dès lors, il me paraît logique, cohérent, non seulement de soutenir ces projets dans des établissements scolaires provinciaux de manière ponctuelle, mais aussi de veiller à les intégrer dans la vie quotidienne, de transformer une activité ponctuelle en un choix structurel.

Il y a 6 ans, Marc PIRON avait déposé un amendement budgétaire visant à la promotion de l'éco-consommation dans les établissements scolaires provinciaux afin d'orienter progressivement la vente dans les établissements scolaires vers des produits plus conformes à la diététique, à l'éthique et à l'écologie. Déjà à ce moment, il intervenait en se basant sur des études faisant le lien entre la dégradation de la santé des jeunes et des activités de plus en plus sédentaires mais aussi avec l'alimentation.

A ce sujet d'ailleurs, les choix en termes de santé comme de commerce équitable ont été brièvement évoqués en sixième commission dernièrement, chacun s'accordant pour que ce point fasse l'objet d'un examen attentif dans une toute prochaine commission.

Le fil, non biodégradable, du développement durable et de l'environnement se file au fur et à mesure de nos interventions en cette session d'octobre 2004.

J'en viens donc à la gestion des déchets dans l'enseignement provincial en demandant à M. le Député permanent de faire le point dans ce domaine, dans l'enseignement secondaire comme dans le supérieur, depuis la gestion du papier usagé jusqu'à celle des déchets de cuisine, sans oublier les déchets verts, quant au tri sélectif et au recyclage.

Outre la gestion sur le plan pratique à ce niveau, il y a également la gestion au niveau des coûts, qu'ils soient supportés ou non, totalement ou partiellement, par la Province. Qu'en est-il dans ce domaine, quelle est la part de l'intervention provinciale ?

Mais, pour l'heure, tous les regards ou presque, se tournent vers les Hautes Ecoles. C'est pourtant la concrétisation du processus de Bologne par la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur qui aurait dû être l'événement de cette rentrée académique.

Les Hautes Ecoles accueillent un nombre sans cesse croissant d'étudiants séduits par leurs spécificités parmi lesquelles, notamment, la réputation d'offrir des contenus plus concrets, plus pratiques, liés à un encadrement plus personnalisé.

Le financement des Hautes Ecoles n'est pas lié à l'évolution du nombre d'étudiants de chaque haute école. Il est basé, par année civile, sur le principe d'une enveloppe globalement fermée au sein de laquelle seules les fluctuations relatives des populations scolaires des 30 Hautes Ecoles sont prises en compte. Jusqu'ici, seules des corrections ont été réalisées, comme la prise en compte des anciennetés des enseignants dans l'enveloppe globale. Il faudra encore y ajouter le montant nécessaire pour notamment honorer la revalorisation salariale négociée sous la législature précédente et la revalorisation barémique des détenteurs du CAPAES (certificat d'aptitude approprié à l'enseignement supérieur pour les non initiés).

La population scolaire des Hautes Ecoles a augmenté de 9,8% entre 1996 et 2003, selon les chiffres du Conseil général des Hautes Ecoles.

Pour ce qui concerne les 3 Hautes Ecoles de la Province de Liège, pour cette même période de référence, l'augmentation est de l'ordre de 40% (5400 étudiants en 1996, 7597 en 2003). Une hausse de 2,4% environ est enregistrée en 2004 par rapport à 2003. Ces données sont significatives.

Nous n'allons bien sûr pas entamer ici un débat qui doit avoir lieu naturellement et sans tarder en Communauté française. Pour ECOLO, il est clair que la spécificité de Hautes Ecoles ne sera maintenue qu'en établissant une croissance raisonnable du budget en fonction de la croissance du nombre d'étudiants. Face à la situation critique que vivent les Hautes Ecoles, deux pistes concrètes sont l'objet de la proposition de décret déposée par Marcel CHERON ce 19 octobre :

- la création d'un fonds d'urgence opérationnel dès cette rentrée académique pour soulager les Hautes Ecoles en difficulté, en fonction de critères d'accessibilité basés sur l'accroissement du nombre d'étudiants ;
- la liaison prochaine de l'enveloppe à l'évolution du nombre d'étudiants (à partir du 1er janvier 2007, c'est-à-dire au moment où le refinancement de la Communauté française bénéficiera de la liaison, à concurrence de 91%, à l'évolution du Revenu National Brut).

Le groupe ECOLO souhaite que M. le Député permanent nous donne une estimation du déficit de subventionnement de la Communauté française en fonction de l'augmentation graduelle de la population scolaire des Hautes Ecoles provinciales, de ce que cela implique en termes d'engagement de personnel, et pour les étudiants, notamment en terme de disponibilité de locaux, de stages, de mobilité, de déplacements imprévus et coûteux, mais aussi de quelle manière et dans quelle mesure la Députation permanente a été amenée à pallier, fût-ce partiellement, le défaut d'ajustement des subsides par la Communauté française.

Ceci, sans pour autant le contester ou le remettre en question, bien entendu, provoque ipso facto soit une augmentation des dépenses globales de la Province de Liège, tous postes budgétaires confondus, soit une augmentation des dépenses dans ce secteur au détriment d'autres services aux citoyens, soit les deux, ce que nous ne pouvons que regretter.

Nous resterons bien entendu attentifs à la gestion de ce dossier par la Communauté française et à ses répercussions pour les Hautes Ecoles de la Province de Liège, leurs enseignants et leurs étudiants.

Je vous remercie de votre écoute attentive.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame RUIZ. J'invite M^{me} DELCHAMBRE. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} DELCHAMBRE (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, lors de la sixième commission, M. le Député permanent nous a présenté, dans le détail, les chiffres de la rentrée scolaire, avec d'ailleurs une possibilité d'augmentation dans l'enseignement supérieur, puisque les inscriptions sont comptabilisées jusqu'au 15 novembre.

Dans l'ensemble, la rentrée scolaire dans l'enseignement secondaire est particulièrement positive. En effet, elle se caractérise par un accroissement de 5,67% de la population scolaire.

L'analyse des chiffres indique toutefois que cette croissance ne touche pas le secteur industriel des écoles polytechniques.

Comment dès lors sensibiliser nos jeunes à nos sections industrielles, sachant que la qualité de notre enseignement n'est pas vain mot et que la reconnaissance du monde des entreprises nous est acquise.

Pouvez-vous, Monsieur le Député, nous expliquer les pistes de sensibilisation à nos sections industrielles que vous comptez mettre en œuvre ?

Sous le patronage de l'Unesco, une journée internationale de l'alphabétisation est organisée chaque année le 8 septembre.

Le taux d'analphabétisation important qui a été dénoncé à cette occasion montre qu'il s'agit d'un problème préoccupant et que notre pays n'est pas épargné.

Pour lutter contre ce fléau, depuis quelques années, plusieurs associations organisent des formations en alphabétisation. La plus connue est l'ASBL « Lire et Ecrire ».

Notre enseignement de promotion sociale, opérateur de formation pour adultes, participe-t-il à la lutte contre l'analphabétisme ?

Quel rôle joue-t-il aux côtés des associations, elles-mêmes opératrices de formation. Des collaborations avec des ASBL d'alphabétisation sont-elles prévues, notamment dans le cadre de l'extension de l'Espace Tremplin par la mise en place du projet de maillage social ?

D'avance, merci de répondre à notre préoccupation d'insertion sociale d'une partie de notre population.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite M. BRUYERE.

M. BRUYERE (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la comparaison des rapports d'activités des années 2001-2002 et 2003-2004 fait apparaître une diminution au niveau de l'achat d'équipement et de matériel didactique par la Province. Cette situation concerne l'enseignement supérieur, secondaire et de promotion sociale.

M. le Député rapporteur nous a donné un diagramme montrant que la population scolaire de l'enseignement secondaire provincial est en augmentation constante depuis plusieurs années. On ne peut que s'en réjouir.

Pour les trois écoles du supérieur, nous constatons une augmentation de 1,2%. Nous aurons bientôt des chiffres, je suppose, concernant la promotion sociale.

La Province a dépensé pour l'achat de matériel didactique 1.544.838 € en 2001-2002 et 1.467.014 € en 2003-2004. Ces chiffres montrent une diminution des dépenses de 5% par la Province. D'après mes informations, si l'on se réfère à une période de dix ans, la valeur absolue est en augmentation mais la valeur relative des dépenses en matière d'achat de matériel didactique est en diminution.

Je ne souhaite pas faire des reproches au Député rapporteur mais le rendre attentif au fait qu'au lieu d'une diminution de ces postes budgétaires, notre groupe propose une augmentation des moyens mis en œuvre pour l'achat d'équipement et de matériel didactique.

En commission, il nous a été dit que l'on travaillait dans une enveloppe fermée. Voilà qui ne correspond pas à la réalité puisque l'on constate une diminution des dépenses. Il a été dit également que la diminution s'expliquait par le fait qu'une année, on achetait une machine coûteuse et l'année suivante, une moins coûteuse.

Prenons un exemple : si une année j'achète une machine-outil 1000 €, l'année suivante, je peux en acheter deux à 500 €.

Sur le terrain, je constate qu'il faut trois ans pour obtenir le matériel demandé ; même problème pour l'entretien, le remplacement et l'achat de matériel complémentaire. La complication des procédures explique en partie cette lenteur.

Comment la Députation permanente compte-t-elle agir pour faire face à la montée spectaculaire des prix du matériel didactique utilisé par les élèves des sections techniques et professionnelles ?

Nous proposons à M. le Député rapporteur de faire établir un état de besoins en consultant les professeurs et les directions d'écoles concernant le matériel didactique et de l'insérer dans un plan étalé sur une période de plusieurs années.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Monsieur LHOEST, je vous invite à nous faire part de vos questions.

M. LHOEST (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, en rue, au travail, à la radio, à la TV, il ne se passe pas un jour sans que l'enseignement ne soit évoqué.

Contentement ? Mécontentement ? Qui a tort, qui a raison ? Allez savoir !

Pour ce qui me concerne, je ne vous parlerai que de l'enseignement provincial.

Tout un chacun aura relu avec intérêt les pages 6 et 7 du rapport d'activités intitulé : « Bref historique ».

De 1920 à ce jour, que de chemin parcouru ! Je suis tout simplement impressionné par la mutation réussie de l'Enseignement provincial.

En effet, sur la dernière décennie, il a réussi à s'adapter :

- à la révolution informatique ;
- à l'évolution des métiers et des technologies ;
- à l'ouverture à l'Europe, aux échanges et à l'importance grandissante de l'apprentissage des langues ;
- et surtout à l'importance prise par l'enseignement de promotion sociale (en plus du CEFA),

car si la population des cours de jour a augmenté, la population des cours de promotion a, elle, littéralement explosé.

In fine, les capacités d'adaptation de notre enseignement sont remarquables et sont les facteurs déterminants de son succès.

« Un fait vaut mieux qu'un lord maire ».

Voilà donc un fait plus que marquant et je me devais de le souligner, n'en déplaise à certains collègues animés d'un esprit tortueux plus prompts à critiquer qu'à construire.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur. J'invite M. FERNANDEZ à me rejoindre. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller

M. FERNANDEZ (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir consacré à l'Enseignement a « alimenté et rafraîchi » toute mon attention.

Vous comprendrez dès lors que mon intervention portera sur la « mal bouffe » et plus spécialement sur la problématique des distributeurs des boissons gazeuses dans les écoles.

Récemment, les médias ont largement fait écho au problème évoqué ; on a même pu voir qu'un établissement scolaire n'hésitait pas à développer un véritable fast-food avec hamburgers, mini pizza et même casquettes pour le personnel de cuisine et de service.

Fort heureusement, Monsieur le Député, nous n'en sommes pas là dans les écoles de la Province de Liège car bien avant que ces questions n'occupent l'actualité, vous avez encouragé et développé une campagne « Restoqualité » prenant en compte des objectifs de bon équilibre alimentaire en faveur de nos élèves.

Toutefois, je pense qu'une réflexion s'impose sur l'utilisation de distributeurs automatiques de boissons gazeuses dans les établissements scolaires provinciaux.

On en parle énormément, le sujet est sur toutes les lèvres et le débat fait rage, y compris sur internet : faut-il limiter, voire interdire, la distribution automatique de sodas et de confiseries dans les écoles.

Les avis sont contrastés.

Les uns estiment que supprimer un canal de distribution pour faire face à un problème de santé n'est pas une solution en soi et qu'on ne luttera pas contre l'obésité par une action répressive ponctuelle, que les jeunes importeront n'importe quel aliment ou boisson ou qu'ils se dirigeront vers l'automate du quartier.

Les autres suggèrent que les autorités remettent l'eau potable à la portée de tous (fontaines à l'école, carafes d'eau gratuites dans l'HORECA) ; ainsi les jeunes prendront l'habitude de se désaltérer gratuitement de façon saine. Ils appellent également à une grande concertation qui réunirait ministres de l'éducation et de la santé, industries, parents, pouvoirs organisateurs, enseignants et utilisateurs.

La France vient récemment de les bannir de ses écoles et dans notre pays où plus de 24.200 distributeurs automatiques alimentent les écoles, tous réseaux confondus, de la maternelle aux écoles supérieures, la Ville de Bruxelles a décidé également de les supprimer.

Lors d'une récente réunion de la sixième commission, vous nous faisiez part déjà de votre vigilance en la matière. Pouvez-vous nous préciser ce qu'il en est, d'autant que le débat est plus que jamais ouvert ?

D'avance, je vous remercie, Monsieur le Député permanent, pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur FERNANDEZ. J'invite M. GEORGES à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GEORGES (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, que l'on appartienne à un groupe dit de la majorité, que l'on appartienne à un groupe dit de la minorité (et donc pas nécessairement et automatiquement de l'opposition), tous très souvent évoquons du haut de cette tribune provinciale l'importance d'une reconversion économique résolument imminente, efficace et indispensable pour notre Région.

Différents groupements, différentes associations, de nombreuses facultés se penchent sur les créneaux d'avenir à exploiter, sur les pistes à tracer pour ne pas rater ce rendez-vous avec l'avenir de notre région et donc de notre Province.

Le cadastre des différentes pistes d'orientation, de reconversion économique de notre Province arrive systématiquement à la même conclusion : « Il faut faire le maximum pour que notre population ait une meilleure pratique des langues étrangères ».

Même si nous savons que nos instituts de promotion sociale valorisent l'apprentissage et la pratique des langues étrangères, je souhaiterais simplement interroger notre Député permanent André GILLES, porteur du dossier Enseignement, en formulant la question suivante : quels moyens sont mis en œuvre dans nos instituts d'enseignement secondaire afin de dynamiser l'apprentissage et la maîtrise des langues étrangères ? Autrement dit, Monsieur le Député, notre enseignement provincial a-t-il l'ambition de créer une véritable culture du « multilinguisme » ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Ceci va conclure les questions sur l'Enseignement. Je déclare donc la discussion générale close. Je demanderai à M. le Député permanent quand il souhaite répondre après la discussion sur le rapport relatif à la Formation et les Centres PMS.

Document 04-05/10 : La Formation et les Centres PMS : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour : document 04-05/10. Ce dossier a été soumis à la sixième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} RUIZ, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} RUIZ, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le dossier aussitôt ouvert a été refermé puisqu'il n'y a eu ni question, ni remarque. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. SMETS, M^{me} DAHNER, M^{me} PERIN, M. MASSIN, M^{me} MAQUET, M. HOUGARDY, M. ONKELINX, M^{me} POULIT, M^{me} LAURENT. Toutes les interventions se font aujourd'hui, je l'avais bien précisé hier. Je commence par M. SMETS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SMETS (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, c'est avec plaisir que j'interviens, au nom de mon groupe, dans le débat de l'Enseignement et la Formation. Désireux de marquer tout l'intérêt que nous portons à cet outil essentiel du développement de jeunes adultes en devenir : développement d'un savoir-faire en étroite liaison avec les réalités du monde économique mais aussi volonté de développer de manière concomitante chez nos étudiants et étudiantes un savoir-être condition indispensable à une intégration professionnelle et sociale réussie.

L'enseignement devient le plus beau métier du monde dès l'instant où s'érige un véritable partenariat entre enseignant et enseigné.

Mais ce n'est pas toujours le cas, ni dans le chef d'une petite minorité d'enseignants (j'imagine que chaque réseau connaît ses problèmes) ni dans le chef de certains étudiants dont les difficultés socio-affectives nécessitent une prise en charge complémentaire ou spécialisée.

C'est dans cette optique, Monsieur le Député permanent, que vous avez suscité la création de l'Espace Tremplin : les pages 43 à 49 du rapport d'activités 2003-2004 lui sont consacrées.

Cette création part du constat que les problèmes graves rencontrés par certains étudiants, trouvent souvent leur origine dans des situations vécues hors des murs de l'école : troubles affectifs graves, drogue, violences, absentéisme scolaire chronique....

La gravité de ces problèmes nécessite quelquefois l'écartement du jeune, par rapport à ses condisciples quand ce n'est pas écartement par rapport au personnel enseignant et éducatif.

L'originalité de l'action de l'Espace Tremplin est que celui-ci se veut organiser une action spécifique et en profondeur, en collaboration si nécessaire avec des partenaires spécialisés, action qui vise à rendre possible la réintégration de l'étudiant dans le créneau scolaire.

Autre originalité importante de l'Espace Tremplin, il se veut être au service des élèves de tous les réseaux d'enseignement.

Su le plan des principes, je suis (nous sommes) vraiment convaincu(s) que l'expérience mérite d'être tentée. L'enjeu pour les jeunes pris temporairement en charge, est considérable. Je suis convaincu aussi qu'il s'agit d'un énorme défi car la matière à traiter est difficile et quelque fois imprévisible. Rendre confiance à un jeune en désespérance relève des travaux d'Hercule mais l'entreprise mérite d'être tentée tant les enjeux pour les jeunes sont importants.

Par ailleurs, il va falloir créer des réflexes de collaboration entre tous les réseaux d'enseignement, même si des progrès substantiels ont été accomplis ces dix dernières années, à tous niveaux de l'enseignement et particulièrement dans le technique et le professionnel.

Beaucoup d'établissements scolaires en Province de Liège et ailleurs ont compris que la prise en charge des étudiants en crise, était un travail prioritaire. Ce qui caractérise leur action, c'est qu'elle est souvent individuelle, sans échange d'expérience organisé, et donc en perdant beaucoup de temps à chercher des modes opératoires que d'autres ont déjà trouvé.

En conclusion, je souhaiterais ceci. M. le Député permanent dans le cadre de la réponse que vous donnerez au débat sur l'enseignement et la formation de la Province de Liège, ne pourriez-vous pas dresser un état des lieux du travail réalisé par l'Espace Tremplin : ses espoirs et ses réussites, les difficultés et peut-être ses échecs ?

Mais qui soupçonne le niveau de difficultés de ces prises en charge, comprendra aussi qu'on soit contraint à certains constats de carence.

Je me permets de suggérer par ailleurs, l'organisation d'une réunion de sixième commission dans les murs du premier Espace Tremplin-Aux Sources à Tihange, à la fois pour connaître les locaux, mais aussi et surtout, les collaborateurs qui y travaillent. Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M^{me} DAHNER à prendre la parole.

M^{me} DAHNER (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, Monsieur le Député permanent, j'ai apprécié dans le rapport sur la Formation les pages relatives aux activités de notre Observatoire pour le développement de la qualité de la formation et de l'enseignement technique et professionnel encore appelé « Espace Qualité Formation ». En un an d'activités, celui-ci a déjà ouvert cinq grands chantiers concrets et pratiques :

- le projet eurégio compétences ;
- passeport pour un premier emploi ;
- identification des besoins en formation des services provinciaux de la culture, jeunesse, musées et lecture publique ;
- il a contribué à la mise en place de notre WEBBUS ;
- il a stimulé en région liégeoise une réflexion partenariale dans le domaine de l'elearning avec les premières rencontres liégeoises de l'elearning.

Ce qui me séduit tout particulièrement, c'est que toutes ces Opérations ont été menées avec la participation de tous les réseaux et même, dans certains cas, d'opérateurs de formation de la région wallonne comme le centre de compétences Technifutur. Tout ceci me semble anticiper les accords de Gouvernement de juin pour la communauté et pour la région. Je note d'ailleurs que la Province de Liège, bien avant la Communauté française et la région wallonne avait confié la responsabilité de l'enseignement et la formation à un même député permanent.

M. le Député permanent peut-il nous dire si dans le cadre de ces Actions visant à développer des synergies entre opérateurs des difficultés ont été enregistrées. Les réseaux ont-ils accepté ces projets en partenariats et les collaborations avec le centre de compétence Technifutur sans difficulté. Ne pensez-vous pas, Monsieur le Député permanent, que les enseignements tirés de ces chantiers initiés par la Province de Liège pourraient éclairer les actions futures convenues dans le cadre des accords de Gouvernement précités ?

Monsieur le Député permanent, j'ai une deuxième question à vous poser. Concernant le département formation, le rapport d'activités concernant le département formation montre les activités importantes réalisées par l'école de police. Le nombre d'aspirants inspecteurs formés est-il suffisant pour répondre aux besoins en engagement des zones de police du territoire de la Province de Liège ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite maintenant M^{me} PERIN. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} PERIN (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, c'est une question sur la Formation.

Le rapport d'activités concernant le département Formation montre page 13 une croissance très significative du nombre d'inscriptions des étudiants pris en charge par l'Institut provincial de Formation des Agents des Services Publics.

Celui-ci est passé de 675 en 1998 à près de 3.500 en 2001, puis 5965 en 2002. Il est de 7143 en 2003-2004.

Pour accompagner cette croissance, M. le Député permanent, peut-il nous dire quelles mesures notre députation permanente a-t-elle déjà prise et quelles dispositions compte-t-elle mettre en œuvre en 2005 ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame. J'invite M. MASSIN.

M. MASSIN (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je ne participe pas aux travaux de la sixième commission, aussi me permettez-vous M. le Député permanent de solliciter quelques éclaircissements.

En matière de formation, le rapport développe les principes d'un projet novateur : l'elearning, qui lui-même s'appuiera sur une base de données et de ressources interactives que vous avez appelé IRMA (informations sur les ressources multimédias d'apprentissage). M. le Député permanent ma question est d'ordre purement pratique.

Cet outil sera-t-il accessible à la fois aux étudiants et aux enseignants ? Quand ? Pourra-t-il être consulté par chaque citoyen ? Selon quelles modalités ? Qui assurera l'évolution et la maintenance de la base de données ?

Plus loin, le rapport mentionne la mise en place du projet « maillage social » par le quel aide et assistance pourraient être apportées à certains élèves voire même à leur milieu familial au travers de partenariats avec des organismes spécialisés. Cela me paraît être une initiative excellente et généreuse mais quel terrain délicat !

Monsieur le Député permanent, j'aimerais connaître les principes de fonctionnement et les critères de déclenchement cette démarche ainsi que les dispositifs déjà mis en place.

Enfin dernière question : récemment, Monsieur le Député, vous nous avez présenté le WEBBUS dont la raison d'être sera de sensibiliser les citoyens de la Province de Liège à l'utilisation d'Internet.

Pouvez-vous me dire, Monsieur le Député, si l'itinéraire de ce bus est déjà établi, éventuellement, ce qu'il faut faire pour qu'il vienne dans une commune ? Peut-on considérer que le WEBBUS pourra apporter aux commerçants, artisans, et autres professionnels, les conseils et la formation dont ils auraient besoin pour leur mise à niveau en matière de technologie d'information et de communication ?

En quelque sorte, le WEBBUS pourrait-il être considéré comme un centre de formation ambulante ?

D'avance, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M^{me} MAQUET. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} MAQUET (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la triste actualité - je pense à l'athénée Madelaine Jacquemotte, et je fais référence à l'émission de télévision de ce dimanche, ou encore à l'article du Vif l'express du 15 octobre dernier, où un professeur d'économie a été victime d'une tentative d'étranglement de la part d'un élève ou d'une enseignante de néerlandais enceinte qui a reçu un coup dans le ventre - bref l'actualité, m'oblige à ne pas passer sous silence et donc à vous poser une question sur la violence à l'école.

Je vais donc aborder et vous l'aurez compris, la structure « Espace Tremplin » qui, comme vous le rappelez dans votre rapport d'activités peut accueillir simultanément, et ce pour des raisons d'efficacité, une dizaine de jeunes au maximum.

La prise en charge, selon le cas, peut être d'une durée de 1 à 3 mois, éventuellement renouvelée une fois.

M. le Député, concrètement, et sachant que la Ministre-Présidente et je reprends ses termes « rappelle que la création des quatre centres de rescolarisation prévue par le décret n'était pas à l'ordre du jour de cette rentrée scolaire et qu'il appartient au service d'assurer la gestion de ces futurs centres de faire des propositions de mise en œuvre au Gouvernement. Mais que cette dernière souhaite mettre immédiatement en œuvre le volet préventif du dispositif contenu dans le décret. M. le Député dans l'attente de ses consultations et de la mise en œuvre éventuelle de ce décret, l'espace Tremplin – pur produit provincial – alliant l'enseignement et l'aide à la jeunesse en collaboration avec les PMS, peut-il répondre aux jeunes en rupture de scolarité ?

Autre question, quelle place pourrait prendre les Espaces Tremplins dans le contexte actuel ?

Un seul espace Tremplin est-il suffisant ?

Apprenez-vous dans ces espaces, que tout à chacun a des droits mais aussi et surtout des devoirs.

Avant de terminer, Monsieur le Député permanent, et suite à d'autres faits malheureusement de plus en plus fréquents aussi, qui sont « la violence des parents envers les professeurs », allez-vous, et c'est une suggestion, Monsieur le Député permanent, mettre en place des Centres, de « rééducations parentales » pour parents qui ne se maîtrisent plus physiquement et ou verbalement ?

Quand on sait que l'exemple vient d'en haut, dans ce cas précis, des parents,.... C'est peut-être à méditer.... !

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite M. HOUARDY. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. HOUARDY (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, les centres psycho-médico-sociaux distribuèrent aux parents d'élèves – et ceci en début d'année – une documentation émanant de la Communauté française expliquant quel était le rôle des CPAS.

A la page 59 du rapport de cette année, j'ai également constaté que l'éventualité de la réalisation d'un document provincial comparable avait été évoquée lors d'une commission des Directions des CPMS, je cite, dépliant PMS.

Quelles sont les intentions en la matière ? S'agit-il d'envisager la régularisation d'un document sous forme d'un dépliant par exemple qui nous serait ou qui nous sera spécifique.

Complémentairement, j'ai constaté que les CPMS provinciaux (ou l'un ou l'autre d'entre-eux) ne sont pas toujours clairement identifiés comme étant des services provinciaux (grâce à, par exemple, un panneau apposé sur la porte d'entrée - ou à proximité immédiate de celle-ci). Panneau sur lequel figurerait le blason provincial ou l'une ou l'autre(s) mention(s) explicite(s) à cet égard.

Ne serait-il pas opportun, M. le Député, de prendre une initiative à propos de ces deux remarques ou suggestions ?

Si oui, lesquelles envisagez-vous ?

Je vous remercie d'avance pour la réponse que vous voudrez bien m'apporter.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M^{me} POULIT à prendre la parole.

M^{me} POULIT (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs, mon intervention concerne les activités du Centre de Coopération Technique et Pédagogique.

Je relève page 70 du rapport d'activité que le CECOTEPE a été associé à un grand projet européen visant à développer par de l'ingénierie de formation, l'approche par compétence dans la formation professionnelle en Tunisie.

Et je me réjouis de noter que tous les réseaux ont été associés. Le CECOTEPE a même assuré la direction scientifique de ce projet.

Dans la mesure où celui-ci est un instrument de liaison entre le monde économique et les opérateurs de formation du territoire de la Province de Liège en vue de soutenir le dynamisme économique, M. le Député permanent peut-il me dire quelles sont les retombées de ce projet pour les entreprises du territoire de la Province de Liège ?

Des entreprises du territoire de la Province de Liège ont-elles été associées ?

Et cette action a-t-elle généré de l'emploi ?

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite M. ONKELINX à prendre la parole.

M.ONKELINX (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Chers Collègues, dans le cadre du projet « réussite et fraternité », le rapport page 34 insiste sur l'importance d'une réduction du nombre de professeurs constituant l'équipe pédagogique d'une classe de premier degré de l'enseignement secondaire. Je peux imaginer les avantages de cette formule. Mais, comme l'indique le rapport, des difficultés seraient rencontrées pour l'appliquer. Pourriez-vous m'informer quant à ces difficultés ?

D'autre part, à côté des avantages, n'y a-t-il pas aussi des inconvénients ?

Un professeur est-il en mesure de bien assurer plusieurs cours différents ?

N'y a-t-il pas un risque à mettre en présence, plusieurs heures par semaine, un professeur et une classe si les relations entre eux ne sont pas bonnes ?

Merci de votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M^{me} LAURENT.

M^{me} LAURENT (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, à qui je voudrais quand même au nom du groupe souhaiter une joyeuse entrée dans l'institution provinciale car on a su que vous avez été bien baptisé la semaine dernière. Vous avez eu une grosse organisation et c'est pour cela que je veux aujourd'hui vous dire la sympathie de tout le groupe. Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, chers Camarades, le rapport d'activités du département Formation mentionne pour le Centre des Méthodes dans le cadre du projet « Réussite et Fraternité la création d'un premier degré

différencié. De quoi s'agit-il ? N'y a-t-il pas une structure prévue, c'est-à-dire la première année B et de la deuxième année P, que l'on appelle depuis un certain temps déjà, le degré d'accueil.

Cela, Monsieur le Député, signifierait-il que le degré d'accueil est appelé à disparaître ?

Est-ce une initiative purement provinciale ou, Monsieur le Député permanent, cette proposition s'inscrit-elle dans un contexte légal fixé par la Communauté Française ?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion générale close. Je demande à M. le Député permanent GILLES quand il répondra sur l'ensemble des dossiers.

M. GILLES, Député permanent.- Vendredi.

Document 04-05/11 : Les Prêts d'études : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour : document 04-05/11. Ce dossier a été soumis à la sixième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} GIOT, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} GIOT, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre sixième commission s'est réunie ce 12 octobre 2004 et a examiné le document 04-05/11.

Une précision a été apportée à un commissaire par rapport au tableau page 6 concernant les plafonds de la Communauté française : il s'agit des montants annuels imposables, exprimés en euros.

Suite à l'intervention d'un autre commissaire, il est précisé qu'en matière de droits complémentaires, la Province est autonome en ce qui concerne les étudiants étrangers.

Il s'agissait d'une prise d'acte.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M^{me} BECKER. Je vous signale que toutes les interventions se font aujourd'hui. J'invite M^{me} BECKER à présenter son intervention. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} BECKER (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, si l'on veut faire de l'éducation une priorité, il faut miser sur les familles et les enseignants. Les familles, pourquoi ? Parce que les parents ont de plus en plus besoin d'être soutenus et aidés pour exercer pleinement leurs missions éducatives. Nous souhaitons investir dans les fonctions éducatives, scolaires ou parentales pour une société qui présente une capacité d'insertion réelle, d'intégration, avec un accès à la connaissance pour toutes et pour tous.

Or, aujourd'hui, de nombreuses familles, en particulier, les familles mono-parentales et/ou celles qui vivent d'un seul revenu, craignent l'avenir. La plupart d'entre elles souffre de l'insécurité qui règne sur le marché du travail, du risque de perdre leur emploi, de la délocalisation, des grands bouleversements au niveau des conditions de travail et bien souvent des problèmes financiers qui en résultent.

Dans un tel contexte, nous souhaitons mieux soutenir les familles en donnant à leurs enfants une plus grande chance d'accès aux études.

C'est pourquoi, nous demandons à la Députation permanente si elle est disposée à revoir les plafonds de revenus pris en compte pour l'octroi des prêts d'études ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Plus personne ne souhaitant intervenir, je clos la discussion générale. Je demande à M. le Député HAMAL quand il souhaite répondre.

M. HAMAL, Député permanent.- Demain.

Document 04-05/37 : Modifications du statut de l'Ecole provinciale d'Aide Médicale Urgente – EPAMU

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour : document 04-05/37. Ce document a été soumis à la sixième commission. J'invite le rapporteur, M. SMETS, à nous en faire connaître les conclusions.

M. SMETS, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, chers Collègues, votre sixième commission réunie mardi 12 octobre 2004 a examiné le document 04-05/37 proposant une modification du statut organique de l'Ecole provinciale d'Aide Médicale Urgente (EPAMU) rattachée à l'Institut provincial de Formation des Agents des Services Publics.

Une commissaire demande la parole à propos de la suppression de la commission administrative. Celle-ci n'abordait-elle jamais d'autres problèmes que ceux directement liés à l'enseignement.

D'autre part, comment le choix a-t-il été fait ? Elle fait allusion à ce qu'elle appelle la mise hors jeu de certains.

Le Député rapporteur répond qu'il ne s'agit pas de mise hors jeu mais plutôt nous conformer à des dispositions décrétales qui prévoient d'autres organes de concertation et de commission de travail.

C'est ainsi que trois cellules ont été créées : cellule administrative, cellule scientifique et cellule pédagogique. Les deux dernières citées comprennent des personnalités dont l'expérience professionnelle en rapport direct avec la formation dispensée, au sein de l'EPAMU, dont l'expérience professionnelle est indiscutable.

En conclusion, votre sixième commission vous propose, par 8 voix pour et 6 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. SPODEN. Je vous invite à la tribune, Monsieur le Conseiller.

M. SPODEN (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la modification des statuts de l'Ecole Provinciale d'Aide Médicale Urgente rencontrera notre accord, et ceci pour deux raisons.

Premièrement, la commission consultative sera supprimée.

Cette commission, qui ne s'est d'ailleurs plus réunie depuis des années, fait en effet double emploi avec d'autres commissions et réunions, par exemple la sixième commission du Conseil provincial, la réunion des chefs des services et les cellules administrative, scientifique et pédagogique au sein de l'EPAMU.

Je pense que tous ces dispositifs permettent certainement une gestion de qualité.

D'autre part, l'article 6 du statut a été complété par l'obligation du coordinateur d'organiser au moins une fois par année une réunion avec les chefs des services d'ambulance, et des problèmes spécifiques pourront être abordés en groupes de travail distincts par régime linguistique.

A cette occasion, je me permets de rappeler que les services ambulanciers germanophones avaient demandé une amélioration de l'organisation de la formation de leur personnel et aussi une simplification des relations directes avec l'EPAMU.

Suite à ma question posée lors de la réunion du Conseil provincial du 23 septembre, M. GILLES m'a fait savoir que dans le courant du mois d'octobre, le coordinateur de l'Ecole et le Premier Directeur de l'Institut vont réunir les chefs des services concernés en groupe de travail distincts par régime linguistique et en séance plénière pour leur soumettre notamment le programme d'activités 2004-2005.

Je me réjouis également de l'annonce faite par M. GILLES selon laquelle les procédures statutaires existantes vont être mises en œuvre pour garantir la présence d'un représentant des candidats germanophones par session de Formation de base et de Formation permanente au sein de la cellule pédagogique.

En outre, les services ambulanciers germanophones avaient proposé de délocaliser les formations permanentes annuelles, c'est-à-dire, les cours théoriques et pratiques, en Communauté germanophone, car il faut savoir qu'il est extrêmement difficile dans une région à caractère rural – à cause des distances à parcourir – de se pourvoir de secouristes-ambulanciers volontaires.

Les communes germanophones n'ont d'ailleurs pas les moyens financiers de recourir exclusivement à des secouristes professionnels.

C'est donc une réalité préoccupante. Peut-être ne pourra-t-on plus garantir le service ambulancier dans les neuf communes germanophones dans un proche avenir.

Vous me faites savoir qu'en raison de la qualité de l'enseignement organisé dans les locaux dédiés et équipés à cet usage au siège de l'EPAMU à Herstal, le Collège provincial ne peut répondre favorablement à la demande de décentralisation de la formation permanente pratique et que cette position est par ailleurs confirmée officiellement par l'Inspection du Service Public Fédéral de la Santé publique.

J'ai appris que dans d'autres provinces, notamment en Province de Luxembourg, les cours théoriques et pratiques dans le cadre de la formation permanente des secouristes sont bien délocalisés.

L'Inspection Fédérale de la Santé publique, pour le cas cité, n'a donc pas de craintes en ce qui concerne la qualité des cours pratiques.

Il est bien clair que les lieux de formation doivent être équipés convenablement, ce qui – avec le soutien des services concernés – , ne devrait pas constituer un obstacle incontournable.

Ainsi, Monsieur le Député permanent, je vous remercie pour vos efforts en vue d'améliorer entre l'EPAMU et les services ambulanciers germanophones, mais je vous serais très reconnaissant si vous pouviez encore une fois faire examiner la possibilité de décentraliser les cours pratiques de la formation permanente des secouristes-ambulanciers des neuf communes germanophones en Communauté germanophone.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. M. le Député a-t-il quelque chose à ajouter ?

M. GILLES, Député permanent (de son banc).- Je prends note de la satisfaction presque totale de notre ami. Je vais réexaminer le dossier et vérifier certaines choses. Je répondrai vendredi.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Député. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/15 : Le Tourisme : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour : document 04-05/15. Ce dossier a été examiné à la dixième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} FRESON, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} FRESON, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre dixième commission « Tourisme » s'est réunie le mercredi 13 octobre 2004 à 17 heures. Elle a analysé le rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir, document 04-05/15.

Aucune question n'a été posée par rapport à la Fédération du Tourisme.

Concernant le Domaine provincial de Wégimont, le Député permanent a apporté quelques précisions sur l'évolution des travaux.

Un commissaire a posé la question de savoir si les tarifs pour l'accès à la piscine allaient être modifiés. Ce à quoi le Député permanent a répondu négativement. Il a toutefois indiqué que seuls les tarifs du camping augmentaient légèrement.

Votre dixième commission a dès lors pris connaissance du rapport d'activités 2003-2004. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? MM. DENIS et DODRIMONT. J'invite M. DENIS à prendre la parole.

M. DENIS (à la tribune).- Comme à mon habitude, je vais vous parler de l'intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa-Francorchamps, un dossier auquel je tiens particulièrement puisqu'il concerne le tourisme et l'économie de ma région.

Suite à une modification statutaire intervenue en début de cette année, l'ISF est maintenant une intercommunale à participation provinciale minoritaire. En effet, après une augmentation de capital, la Région wallonne est devenue majoritaire avec 51% des parts et elle compte 8 administrateurs sur un total de 15. La Province en a 4 et les autres sont issus des communes de Stavelot, Malmedy et Spa. La Région wallonne désigne le président, la province un vice-président et les communes l'autre.

Par cette modification statutaire, l'ISF a pris une autre dimension et elle obtient un subside annuel récurrent de l'ordre de 2,5 millions d'euros de la Région wallonne.

L'ISF gère le patrimoine tandis que la partie commerciale a été concédée à une SA de droit public composée de la SLF, de Meusinvest et de l'ISF elle-même. Les parts de Meusinvest sont des parts de portage destinées à être reprises par des investisseurs privés et ce dans le but de dynamiser d'avantage l'exploitation du circuit.

Si l'année 2003 et 2004 se soldent par un résultat financier intéressant, il faudra néanmoins attendre encore au moins une année pour tirer un bilan de ces changements.

J'aimerais rappeler que depuis toujours le circuit de Francorchamps est un moteur touristique et économique important pour la région de Spa, Stavelot et Malmedy, voire pour toute notre Province particulièrement lorsqu'il s'y passent de grands événements. Et c'est bien pour quoi la province a toujours soutenu et géré cet outil dans un esprit de collaboration avec les acteurs économiques locaux.

Un des risques liés à la création d'une société de gestion dans laquelle les pouvoirs locaux ont moins de poids est la diminution de la collaboration avec les acteurs économiques locaux ce qui pourrait mettre en péril un des principaux buts du circuit à savoir la promotion de l'économie et du tourisme régional qui est d'ailleurs l'objet social du circuit.

Le circuit doit conserver son rôle de promoteur et il ne doit pas se couper des commerçants locaux.

L'argent public injecté dans une SA anonyme de droit public doit avant tout être utile à tous. Il doit être utilisé pour permettre à la société publique de jouer un rôle de moteur économique pour le secteur privé. L'état ne doit pas vouloir tout gérer, tout organiser, tout régenter mais remplir les missions qui lui incombent, mettre certaines balises et laisser au secteur privé, d'ailleurs, souvent mieux habilité que lui pour le faire, le soin de gérer l'économie.

Il est important et urgent d'investir à Francorchamps pour amener le circuit au niveau des autres circuits de renommée mondiale mais il ne faut pas l'isoler de l'économie locale. Il ne faudrait pas que certains organisateurs, je pense notamment à l'organisateur du grand prix de F1, soient tentés de mettre de côté le monde économique et associatif local.

Le circuit doit laisser aux habitants et aux entreprises des communes voisines certains avantages permettant de contrebalancer les désagréments causés par la proximité d'un circuit devenu permanent. C'était là le message que je tenais à vous adresser aujourd'hui.

En temps qu'administrateur représentant le secteur public à l'ISF, je continuerai à déployer mon énergie à l'amélioration des infrastructures en mettant au cœur de mes préoccupations la défense des intérêts des habitants, des commerçants et des associations sportives et culturelles des communes limitrophes.

M. le Député, la modernisation du circuit de Francorchamps risque de coûter encore fort cher dans les prochaines années et certains estiment qu'il faudra encore déboursier plusieurs dizaines de millions d'euros.

L'ISF pourra-t-elle encore compter sur la Province comme par le passé ? Si oui ne faudrait-il pas envisager un partenariat avec la Région et/ou inscrire un important budget à cette fin ?

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. M. DODRIMONT. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DODRIMONT (à la tribune).- Monsieur le Président, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, quelques petits mots sur le château de Harzé. C'est un dossier avec lequel j'ai toujours beaucoup

de plaisir à venir à cette tribune et mon intervention, si elle sera brève, elle comprendra néanmoins quelques mots de remerciement par rapport au travail qui a été effectué sur le site mais aussi une réflexion.

Tout d'abord, les remerciements. Ils vont évidemment à tous ceux qui ont entrepris les efforts pour doter le site d'un nouveau parking qui a été inauguré dernièrement. Il rend beaucoup de services à toutes les personnes qui fréquentent le château de Harzé et il est particulièrement apprécié aussi par la population avoisinante qui voit évidemment avec la création de ce parking, beaucoup de nuisances supprimées aux alentours. Je crois que cela doit être dit.

Merci aussi tout particulièrement à M. le Député permanent MESTREZ pour avoir voulu, dès le début de ses fonctions, prendre contact avec l'administration communale d'Aywaille et établir le lien et s'enquérir d'éventuels problèmes liés à l'exploitation du château. Il a très vite compris qu'il y avait évidemment peu de problèmes mais bien beaucoup de volontés de part et d'autre de collaborer pour le développement touristique de notre commune et de notre région.

Remerciements aussi par rapport à tout ce qui a été entrepris pour que la fête nationale du fromage belge qui s'est déroulée l'été présent, à la fin du mois d'août, pour que cette fête puisse se passer dans les meilleurs conditions possible. On sait que les organisateurs sont évidemment candidats à une nouvelle organisation en 2005. Il y a peut-être une petite amélioration qui pourrait être apportée aussi où la manifestation s'est déroulée. C'est notamment la possibilité d'enquêter certaines zones où sont posés les chapiteaux pour accueillir les exposants. Ce serait plus confortable pour tout le monde et sur ce point, puisque nous avons parlé de bonne collaboration avec l'administration communale d'Aywaille, je vais déjà offrir de service quand à la possibilité de voir de la main-d'œuvre et des engins de chantier mis à disposition si il le fallait – pour ses travaux d'empierrement.

Après ces quelques mots de remerciement, une réflexion à propos de centre de séminaires.

Ce centre de séminaires est particulièrement bien achalandé notamment au niveau des salles de réunions, salles de séminaires qui sont bien équipées et qui permettent d'accueillir des groupes de grandes importances mais par contre au niveau du logement, on a le sentiment que l'offre est un petit peu limitée avec la vingtaine de chambres disponibles.

Quand il se tient évidemment là-bas un séminaire, il faut que la majeure partie des personnes qui le fréquentent, soient des externes. Ce qui n'est pas toujours évident pour l'organisation de séminaires mais aussi pour la rentabilité de cet outil tout à fait remarquable.

La réflexion est : est-il possible d'entrevoir une extension de ces chambres ? est-il possible de créer une nouvelle offre de logement ? Peut-on penser à une relocalisation du Musée de la boulangerie. Pourquoi pas. Si on trouve un abri ailleurs. Il y a matière à discussion sur ce plan pour pouvoir donner au centre de séminaires du château de Harzé un aura supplémentaire parce que je pense que l'offre de logement est insuffisante pour rencontrer toutes les demandes en la matière.

Je vous remercie pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ai un dernier orateur, M. GEORGES.

M. GEORGES (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Amis, M. LHOEST vient de devoir nous quitter et je vais essayer de traduire les quelques questions qu'il vient de me confier en matière touristique.

La Province a lancé de nouveaux produits ces dernières années, comme par exemple le tourisme fluvial. N'oublie-t-on pas d'autres produits dont on parle assez pour le moment, comme le réseau ravel – construit ou en construction – je citerai notamment la ligne 38 ? Ne pourrait-on pas associer certains sites et ses réseaux en y incluant par exemple le sport et la culture ?

Peut-on voir à terme une plus grande collaboration moins politique, bureaucratique et plus centré sur le terrain au niveau de l'Euregio où on retrouve des sites touristiques frontaliers, transfrontaliers assez

proches entre les divers acteurs de ces cinq partenaires ? Peut-on espérer un jour le même type de collaboration que celle qui existe déjà entre les différents acteurs belges ?

Peut-on voir le tourisme en Province de Liège devenir un support pour d'autres activités ?

Son savoir-faire peut-il aider nos sociétés et nos écoles, nos politiques, la vie sociale dans leurs différents contacts, dans leurs différents aspects de notre société ?

Il serait intéressant de connaître plus explicitement la position de notre Province au niveau de la signalisation touristique. On parle de la collaboration avec la Région wallonne et de l'élaboration d'un schéma directeur mais quels seront les effets concrets et visuels sur le terrain ?

L'aspect à la culture via le tourisme, est-il favorisé pour les personnes en difficulté financière ?

Les sites provinciaux participent-ils à des actions comme l'article 27 ? Ont-ils des tarifs préférenciels ?

La question reste posée et le peu de renseignements sur les tarifs laisse un flou à ce niveau.

Est-il plus intéressant de savoir – sous exception pour le Domaine de Wégimont - que l'on a changé de photocopieuse ou que l'on a acheté une machine expresso – que de connaître les coûts pour cette dépense et leur impact.

Quel avenir pour le tourisme en Province de Liège ?

Quels sont les conclusions de tous ces chiffres et de tous ces mots ?

Ce rapport contient les informations mais pas les conclusions qui permettent de juger du présent mais surtout de l'avenir.

Enfin, je voudrais poser une question mais en dehors du texte de notre excellent collègue Marcel LHOEST.

Voici la question que je souhaiterais posée avant de terminer. Notre Province valorise ses propres atouts touristiques et c'est bien ainsi. Ne serait-il pas aussi intéressant, subtil et efficace de valoriser aussi d'autres infrastructures touristiques situés sur notre Province de Liège mais qui ne sont pas nécessairement de propriété provinciale.

Je vous remercie M. le Président pour votre attention et je remercie également M. le Député Julien MESTREZ qui répondra, j'en suis sûr, aux questions de M. LHOEST et à ma question.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Plus personne ne souhaitant intervenir, je clos la discussion générale. Je demande à M. le Député quand il désire répondre.

M. MESTREZ, Député permanent (de son banc).- Je répondrai vendredi.

Document 04-05/34 : Approbation des comptes de gestion 2003 des fonds provenant de legs

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour : document 04-05/34. Ce document a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. HAAS, à nous en faire connaître les conclusions.

M. DRION, rapporteur, (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je remplace notre ami et collègue Johann HAAS qui a rejoint l'excellente Communauté germanophone qui accueillait M. le Gouverneur honoraire et M. HAAS se devait bien sûr d'être présent. Vous connaissez ses attachements à sa région et à notre institution.

Cela étant je le remplace. Ce dossier a été soumis à la septième commission le 18 octobre 2004, un conseiller a interrogé la Députation permanente quant à savoir si les legs destinés à Borgoumont avaient éventuellement suivi avec arme et bagage cette institution vers la nouvelle intercommunale de la région verviétoise. La réponse a été précise, les legs sont destinés à la Province. Ils ne peuvent pas être transmis ou cédés. Ils sont donc toujours bien à la Province.

Cette question précise obtenant réponse précise. Votre septième commission vous propose par 13 voix pour et 3 abstentions d'adopter les projets de résolution faisant l'objet du dossier susvisé.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/22 : Budget 2004 – 3^{ème} série de transferts budgétaires

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour : document 04-05/22. Ce document a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. COLLETTE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. SPODEN, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je vous donne donc le rapport rédigé par notre ami Jean-Marie COLLETTE.

Votre septième commission s'est réunie ce lundi 11 octobre à 17 heures sous la Présidence de M. le Conseiller FERNANDEZ et en présence de M. le Député permanent GERARD. Elle a examiné le point 04-05/22 relatif au budget provincial pour 2004 – 3^{ème} série de transferts budgétaires.

M. le Président nous présente le point et nous informe du contenu de la proposition qui sera soumise à notre assemblée. Il rappelle qu'il s'agit de notre troisième série de transferts budgétaires pour un montant total de 553.474 € mieux détaillés dans les tableaux annexés au projet de résolution.

Comme ce point ne fait l'objet d'aucune observation, le Président clos la discussion et propose que l'on passe au vote quant au projet de la Députation permanente.

C'est ainsi que votre septième commission vous informe, Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, qu'elle vous propose d'adopter par 11 voix pour et 5 abstentions, le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente et relatif au budget provincial 2004 – 3ème série de transferts budgétaires.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.
Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/23 : Budget 2004 – 3^{ème} série de modifications budgétaires

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour : document 04-05/23. Ce document a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. LECLERCQ, à nous en faire connaître les conclusions.

M. LECLERCQ, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième commission vous propose sans discussion et sans question particulière d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente et relatif au document 04-05/23. Elle vous fait cette proposition par 11 voix pour et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/24 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires du budget 2004 – 4^{ème} série

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour : document 04-05/24. Ce document a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. GENET, à nous en faire connaître les conclusions.

M. GENET, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, mes chers Collègues, il n'y a pas eu de question, ni de remarque sur ce point qui a été voté par 10 voix pour et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte donc ladite résolution.

Document 04-05/25 : Désignation d'un comptable des matières à la Haute Ecole Léon Eli Troclet

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour : document 04-05/25. Ce document a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} DAMSEAUX, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} DAMSEAUX, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, aucune remarque n'ayant été formulée sur ce point, votre septième commission vous propose, par 11 voix pour et 5 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte donc ladite résolution.

Document 04-05/26 : Modification du règlement – tarif des frais de projet, de contrôle et de surveillance des travaux exécutés par les Services techniques provinciaux

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour : document 04-05/26. Ce document a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. WARLAND, à nous en faire connaître les conclusions.

M. WARLAND, rapporteur (à la tribune). – Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce lundi 11 octobre 2004, elle avait à examiner le document 04-05/26.

Après un bref mais clair débat et l'exposé du Président, votre commission par 11 voix pour et 5 abstentions a décidé d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la députation permanente et relatif à la modification du règlement – tarif des frais de projet, de contrôle et de surveillance des travaux exécutés par les Services techniques provinciaux.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO.
Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte donc ladite résolution.

Document 04-05/27 : Mise en non-valeurs de créances dues à l'Administration centrale provinciale – compte produits divers

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour : document 04-05/27. Ce document a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. SOBRY, à nous en faire connaître les conclusions.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, c'est sans remarque et sans observation que votre septième commission vous propose par 13 voix pour et 3 abstentions d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la députation permanente.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur SOBRY. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO.
Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/28 : Mise en non-valeurs de créances dues au Centre Princesse Astrid de la Gleize

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour : document 04-05/28. Ce document a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} BARCHY, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} BARCHY, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la septième commission a examiné ce rapport et il n'y a eu ni question, ni observation. Votre septième commission vous propose donc, par 13 voix pour et 3 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe ECOLO, le groupe MR.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/29 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque du Service des Affaires Culturelles de la Province de Liège

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour : document 04-05/29. Ce document a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} STASSEN, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} STASSEN, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la septième commission s'est réunie le 11 octobre 2004 relative au document 04-05/29. Elle vous propose, par 13 voix pour et 3 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente et relatif à la mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque des Affaires Culturelles de la Province de Liège.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/39: Services provinciaux – Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un camion porte-contenair pour l'IILE.

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire à l'ordre du jour : document 04-05/39. Ce document a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} STASSEN, à revenir et à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} STASSEN, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, votre septième commission a examiné le document et propose, par 11 voix pour et 5 abstentions d'adopter, le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/38 : Services provinciaux – Marché de services - Mode de passation et conditions de marché pour la souscription d'emprunts pour le financement d'investissements provinciaux

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour : document 04-05/38. Ce document a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} REMACLE, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} REMACLE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième commission a examiné le document 04-05/38 relatif à la souscription d'emprunts pour le financement d'emprunts provinciaux – marché de service – mode de passation et conditions. Ce document n'a fait l'objet d'aucune question, ni remarque et c'est par 11 voix pour et 5 abstentions que votre commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. GENET. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GENET (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Malgré votre volonté bien compréhensible et à laquelle je participe d'aller vite, je ne pouvais pas de ne pas poser la question et faire l'observation suivante à propos de ce point.

J'ai posé une question écrite concernant l'intervention de l'Institut de finances et de cambiste international auquel nous déléguons une partie de la gestion de nos finances pour savoir dans quelle mesure cette gestion répond au caractère éthique que les banques, les produits financiers, doivent respecter comme n'importe qui.

Je ne voudrais pas que en votant ce point, un jour mes enfants me disent que l'argent que la Province a emprunté par l'intermédiaire de cette institution ou d'une autre – celle que nous parlons aujourd'hui – puisqu'il s'agit d'une passation de marché, je ne voudrais pas que l'on me dise que cet argent a servi à acheter des armes pour des régimes dictatoriaux, a servi à faire travailler des enfants dans des conditions inacceptables. Bref, il y a dans l'activité bancaire comme dans toutes les activités, un certain nombre de closes et de conditions éthiques à introduire.

Je voudrais interroger, Monsieur le Député, pour savoir si dans le projet de marché qui nous est proposé, de telles clauses existent et si elles n'existent pas, je voudrais vous inciter à les y inclure.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Monsieur le Député, une réaction ?

M. GERARD, Député permanent (de son banc).- M. le Président, tout d'abord, il ne s'agit pas d'une gestion déléguée. La décision, c'est nous qui la prenons. Et si c'est un mode de passation de marché, nous allons faire un appel général. Nos partenaires sont des banques bien connues mais maintenant qui sait si les activités de telle ou telle institution... ; cela c'est un autre problème. Mais ce qui est vrai, c'est que le cahier des charges a été établi avec l'aval de nos conseillers, qui eux mêmes ont eu recours à un bureau d'avocats spécialisés pour respecter la réglementation et éviter tout recours ultérieur.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

M. GENET (de son banc).- Monsieur le Président, cela ne me rassure pas pour les clauses éthiques et sur l'observation que j'ai faite. Je suggère donc que mon groupe s'abstienne sur ce point.

M. LE PRESIDENT.- Les banquiers ont des héritiers aussi.

M. GENET.- Mais tous ne sont pas éthiques malheureusement. Un grand nombre de surfaces commerciales, comme Ikea, par exemple, a signé une charte pour leurs produits et interdit l'occupation des enfants.

Je ne suis pas sûr que les banques aient les mêmes scrupules lorsqu'elles placent de l'argent. Elles font fonctionner cet argent.

M. GERARD, Député permanent (de son banc).- Je suis d'accord avec vous mais quand vous aurez réussi à faire traduire votre préoccupation dans un texte légal, nous l'appliquerons.

M. GENET.- Cela existe et je vous donnerai de la documentation sur les banques qui les pratiquent.

M. GERARD, Député permanent.- Pas de la documentation mais des textes légaux.

M. GENET.- Oui, oui, ces banques ont des textes légaux. Je vous les donnerai.

M. DRION.- Monsieur GENET, je souhaiterais avoir la liste des banques qui doivent donc être rayées de ma consultation personnelle.

M. LE PRESIDENT.- Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte donc ladite résolution.

IV.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2004, je le déclare approuvé.

V.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article 51 de la Loi provinciale et de l'article 56 de notre règlement d'ordre intérieur, je prononce le huis-clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai M^{mes} et MM. les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis-clos ; également MM. les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis-clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la Salle.

Je déclare close la réunion publique de ce jour.

- La réunion est levée à 17 h 20.

Prochaine réunion publique le 21 octobre 2004, à 15 heures.